



Association des comptables  
généraux accrédités  
du Canada

1201 – 350, rue Sparks  
Ottawa (Ontario)  
Canada K1R 7S8

Tél. : 613 789-7771  
Télec. : 613 789-7772  
[www.cga-online.org/canada-fr](http://www.cga-online.org/canada-fr)

Le 11 janvier 2008

Monsieur L.R. Wilson  
Président, Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence  
Industrie Canada  
235, rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Par courriel : [competitionreview@ic.gc.ca](mailto:competitionreview@ic.gc.ca)

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint l'exposé de CGA-Canada au Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La vice-présidente, Affaires gouvernementales et réglementaires,

*[Original signé par :]*

Carole Presseault

Pièce jointe

## **Exposé de CCA-Canada au Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence**

### ***Investir dans la position concurrentielle du Canada***

#### **Introduction**

C'est avec grand plaisir que l'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) saisit l'occasion de présenter son point de vue sur les questions étudiées par le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence. Elle aimerait en profiter pour vous féliciter de votre nomination au poste de président. Ces félicitations sont bien méritées, car vous vous êtes vu confier une tâche significative dont l'incidence à long terme est importante.

Le Groupe d'étude a déjà reçu de CGA-Canada un premier exposé portant sur les recommandations issues du rapport *Productivité en déclin*. Les réflexions qui suivent complètent ce premier exposé.

Les professions du Canada témoignent bien des réussites passées de notre pays. La professionnalisation de la main-d'œuvre a aidé le Canada à établir sa présence dans le monde et continuera à jouer un rôle clé en assurant la prospérité future du pays. CGA-Canada a participé à ce mouvement. En cette année où elle célèbre le 100<sup>e</sup> anniversaire du titre de CGA, CGA-Canada a de quoi être fière. En un siècle, le petit « club » de comptables fondé en 1913 est devenu, fort de ses 68 000 membres et étudiants, l'organisme comptable professionnel dont le titre connaît la plus forte croissance au Canada. CGA-Canada a des associations affiliées dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada ainsi qu'aux Bermudes, aux Caraïbes et à Hongkong, et elle a des bureaux régionaux en Chine.

CGA-Canada prépare ses membres à devenir des professionnels dont l'intégrité inspire confiance et elle facilite leur apprentissage continu de manière que les CGA se maintiennent résolument à la tête de leur profession. Les CGA contribuent à la croissance et à la prospérité de tous les secteurs de l'économie par leurs conseils stratégiques et leur rôle prépondérant dans les milieux financiers. Les questions sur lesquelles se penche votre groupe d'étude ont donc une grande pertinence pour nos membres et pour leurs clients. Comme vous, CGA-Canada vise la mise en place d'un cadre approprié pour assurer la compétitivité internationale à long terme du Canada et des Canadiens.

#### **Plan en six points de CGA-Canada**

Vers la fin de l'automne dernier, CGA-Canada a élaboré un plan en six points pour assurer la prospérité et la productivité du Canada. Ce plan portait surtout sur les politiques fiscale et budgétaire. Ensemble, de l'avis de CGA-Canada, ces politiques permettront d'établir une base solide sur laquelle nous pourrons nous appuyer pour continuer à bâtir un Canada prospère qui tiendra sa place face à la concurrence mondiale. Les assises du plan comprennent la prudence budgétaire, l'examen approfondi de la politique

fiscale canadienne, l'amélioration du commerce interprovincial, l'efficacité et l'efficacités de la réglementation et l'adoption de mesures pour accroître l'avantage du savoir du Canada. Ces facteurs rejoignent les travaux du Groupe d'étude. Aux fins du présent exposé, toutefois, CGA-Canada désire mettre l'accent sur deux éléments en particulier : la compétitivité en matière fiscale ainsi que l'efficacité et l'efficacités de la réglementation.

### **Compétitivité en matière fiscale**

Les parties prenantes ont sans doute été nombreuses à faire valoir au Groupe d'étude l'importance de la compétitivité en matière fiscale. De nombreuses études indiquent que les taux d'imposition des entreprises du Canada comptent parmi les plus élevés du monde. Les taux d'imposition des particuliers et des entreprises devraient être mesurés en fonction de points de référence internationaux; le Canada ferait ainsi figure de chef de file en mettant en place un environnement qui favorise l'investissement et la croissance, au lieu de les pénaliser. Cette mesure devrait se faire de façon continue pour éviter que les taux d'imposition n'en viennent à éclipser les profits des entreprises. Les allègements fiscaux annoncés l'automne dernier représentent un changement très opportun par rapport aux réductions d'impôt ciblées et aux dispositions spéciales qui, de l'avis de CGA-Canada, n'ont qu'une incidence minimale sur la compétitivité d'ensemble du système fiscal. À vrai dire, CGA-Canada estime que le caractère spécial de ces mesures complique inutilement l'imposition des consommateurs et des entreprises.

En leur qualité de professionnels comptables, les CGA sont particulièrement bien placés pour constater à quel point le système fiscal canadien est inutilement congestionné, complexe et incohérent. Il serait utile que le Groupe d'étude enquête sur les moyens à prendre pour rendre le système fiscal plus simple, plus équitable et plus efficace et, par conséquent, plus concurrentiel. Pour commencer, les gouvernements pourraient songer à accélérer l'harmonisation de la TPS et des taxes de vente provinciales, et à faire en sorte que les assiettes fiscales demeurent toujours larges et neutres.

### **Efficacité et efficacité de la réglementation**

Le Groupe d'étude se pose, à juste titre, la question suivante : *comment le Canada peut-il lutter à grande échelle pour obtenir des investissements?* Et il a déjà recensé de nombreux facteurs importants, dont le cadre de réglementation. À cet égard, CGA-Canada estime comme tant d'autres qu'il faut mettre en place un cadre de réglementation efficace et efficace. Elle désire particulièrement formuler des commentaires sur les points suivants :

- le commerce intérieur;
- la réglementation des valeurs mobilières;
- les normes internationales d'information financière;
- la réglementation de l'expertise comptable.

### **Commerce intérieur**

*Malgré la mondialisation des marchés, le Canada a encore beaucoup de chemin à faire pour établir le libre-échange entre les provinces. Il est souvent plus facile aux entreprises d'une province de vendre leurs biens et services à l'étranger que dans les provinces voisines. Cet état de fait nuit à notre compétitivité et, par-dessus tout, il ne correspond pas à nos attentes comme pays.*

Discours du Trône, 16 octobre 2007

En matière de commerce intérieur, le Canada a présente un dossier lamentable. Il ne dispose pas des instruments voulus pour faciliter l'échange de biens et de services d'une province à l'autre. Malgré les efforts déployés de manière continue depuis plus d'une dizaine d'années, la situation s'est peu améliorée. L'Accord sur le commerce intérieur signé il y a plus de 12 ans n'a pas donné les résultats escomptés.<sup>1</sup> Cet accord est limité, compliqué et inapplicable. Les obstacles au commerce intérieur nuisent à la productivité et à la compétitivité du Canada; ils font monter les coûts, réduisent la capacité d'innovation et entraînent certains coûts supplémentaires. Un tel environnement n'est pas particulièrement propice à l'investissement direct étranger.

CGA-Canada estime que le moment est venu pour le gouvernement fédéral de prendre ses responsabilités et d'exercer les pouvoirs que lui confère la constitution en matière de réglementation du commerce. Pour qu'il puisse s'acquitter de sa responsabilité d'établir une union économique dépourvue d'obstacles commerciaux et de réglementer le commerce interprovincial, CGA-Canada propose que le gouvernement fédéral prenne les mesures suivantes :

- adopter, par des mesures législatives, une série de principes d'ouverture commerciale se fondant sur la notion d'un marché libre et ouvert;
- établir un tribunal du commerce intérieur permanent.

CGA-Canada s'est beaucoup penchée sur les politiques en matière de commerce intérieur. Elle se tient à la disposition du Groupe d'étude et de son personnel pour approfondir cette question au besoin.

### **Réglementation des valeurs mobilières**

La complexité du régime de réglementation des valeurs mobilières a fait l'objet de maintes réflexions et discussions. Les déclarations récentes du ministre des Finances du Canada ont donné une nouvelle impulsion à la réforme. Les milieux d'affaires sont unanimes : l'aptitude de notre pays à attirer des capitaux dépend de l'efficacité de la réglementation, notamment quant à la manière dont l'obtention de capitaux se fait dans les marchés canadiens.

À la fin de 2006, CGA-Canada a effectué une enquête auprès des petites et moyennes entreprises (PME) cotées en Bourse. Il est ressorti de cette enquête que, de tous les sujets de préoccupation en matière de

---

<sup>1</sup> Voir les documents de réflexion publiés par CGA-Canada à ce sujet : <http://www.cga-canada.org/fr-ca/ResearchAndAdvocacy/AreasOfInterest/InternalTrade/Pages/InternalTrade.aspx>

réglementation au Canada, c'est le caractère fragmenté de la réglementation sur les valeurs mobilières qui tracasse le plus les PME. Comme le secteur des PME est le moteur de la croissance économique et de la création d'emplois, cette constatation est importante et doit être prise en considération.

Le régime de passeport auquel participent la majorité des provinces et des territoires est un excellent exemple de mesure permettant d'alléger le fardeau de la réglementation.

CGA-Canada estime qu'il faudrait songer, dans le cadre d'une réforme, à donner un très vaste mandat à l'organisme de réglementation des valeurs mobilières. Si la réforme devait mener à la mise en place d'un nouveau modèle de réglementation, ce dernier devrait reposer sur les principes suivants : l'efficacité de la réglementation, l'inclusion professionnelle, la transparence, la reddition de comptes et la prise en compte des besoins régionaux.

Pour assurer l'intégrité d'un marché financier, il faut exiger une information financière de grande qualité. La crédibilité de la fonction de normalisation et la pertinence de la surveillance de la fonction de vérification sont critiques pour le maintien d'un marché équitable, efficace et transparent dans lequel les investisseurs mettent toute leur confiance. Les marchés financiers canadiens et leurs instruments doivent être aussi solides que ceux des autres pays pour attirer les investisseurs.

Le nouveau modèle de réglementation des valeurs mobilières devrait englober les deux fonctions suivantes : la normalisation de l'information financière et la surveillance des vérificateurs.<sup>2</sup>

À l'heure actuelle, la politique du Canada va à l'encontre de celle des autres pays puisque ces deux fonctions n'y sont pas indépendantes de la profession qu'elles régissent. Cela peut porter à croire que les organismes responsables de ces fonctions sont incapables de s'acquitter de leur rôle avec toute la rigueur voulue pour protéger l'intérêt public.<sup>3</sup>

Ailleurs, l'élaboration des normes d'information financière et la surveillance relèvent directement de l'État. Aux États-Unis, la Securities and Exchange Commission, un organisme fédéral, encadre le Public Company Accounting Oversight Board, lequel a pour mandat de surveiller la vérification des sociétés ouvertes. En Australie, on a établi un modèle de surveillance gouvernemental qui encadre la normalisation de la comptabilité et celle de la vérification. Au Royaume-Uni, le Financial Reporting Council, un organisme gouvernemental indépendant, a été établi pour encadrer la normalisation de la comptabilité et de la vérification de même que le travail des vérificateurs des sociétés ouvertes.

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes, l'organisme privé chargé de l'importante tâche de surveiller les vérificateurs des sociétés ouvertes, n'est pas indépendant des vérificateurs et n'a pas de

---

<sup>2</sup> Voir Poonam Puri, *La réglementation de l'expertise comptable et la normalisation de la comptabilité et de la vérification sous l'égide d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières au Canada* (CGA-Canada, février 2007)

<sup>3</sup> Voir Adam C. Pritchard et Poonam Puri, *The Regulation of Public Auditing in Canada and the United States: Self-regulation or Government Relation?* (Fraser Institute, février 2006)

fondement législatif. Cela risque fort de compromettre, de l'avis de CGA-Canada, l'aptitude de l'organisme à exécuter son mandat dans l'intérêt du public.

Il serait utile de se pencher sur ces questions pour aider le Canada à devenir une destination de choix pour les investisseurs.

### ***Normes internationales d'information financière***

Il a été mentionné que, pour soutenir la concurrence internationale, le Canada doit réformer la normalisation de la comptabilité et de la vérification, puisque le processus actuel est désuet et qu'il n'est pas à la hauteur des meilleures pratiques adoptées dans des pays similaires. La situation est d'autant plus urgente que de nombreux pays ont déjà adopté les normes internationales d'information financière (ou normes IFRS), un ensemble commun de normes comptables établies par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le Canada adoptera les normes IFRS pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes d'ici 2011. Au moment où les entreprises se préparent pour cette importante transition, il reste à déterminer quelles seront les normes d'information auxquelles seront assujetties les autres entreprises (c'est-à-dire les entités sans obligation publique de rendre des comptes) après la date d'adoption des normes IFRS pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes. Il n'y a aucun consensus quant à l'orientation à prendre.

Les parties prenantes envisagent un certain nombre d'options.

CGA-Canada, pour sa part, estime que le Canada devrait également adopter les normes IFRS pour les entités sans obligation publique de rendre des comptes et elle appuie le projet d'adoption des normes IFRS pour les PME de l'IASB.

La mondialisation des marchés a donné lieu à un désir d'uniformité et de comparabilité. À cet égard, l'application des normes IFRS pour les PME peut être d'un grand secours dans le processus décisionnel, que ce soit dans le cadre de fusions et d'acquisitions dans un même pays ou à l'étranger, de la détermination du coût d'obtention de la conformité le moins élevé dans les chaînes logistiques multinationales ou de l'établissement d'états financiers comparables pour les investisseurs de différents pays. Les normes IFRS pour les PME peuvent se révéler un atout précieux.

La Loi canadienne sur les sociétés par actions délègue l'élaboration des normes comptables à l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). En raison de l'importance de l'information financière dans le processus décisionnel des entreprises, CGA-Canada invite le Groupe d'étude à encourager l'adoption des normes IFRS pour les PME au pays, afin d'améliorer la compétitivité du Canada.

### ***Réglementation de l'expertise comptable***

Le Bureau de la concurrence a récemment publié un important rapport sur les professions. Ce rapport, intitulé *Les professions autoréglementées — Atteindre l'équilibre entre la concurrence et la réglementation*, contient de précieux renseignements et conseils sur la réglementation des professions. Le chapitre 3, Comptables, a naturellement retenu l'attention de CGA-Canada. Le commissaire de la

concurrence y recommande particulièrement que les autorités de réglementation provinciales donnent à tous les membres des organismes comptables professionnels qui possèdent le niveau de compétence voulu le droit d'exercer entièrement l'expertise comptable. Étant donné l'importance du rôle que jouent les professionnels comptables dans la préparation de l'information financière et des décisions qui sont prises à partir de cette information, cette recommandation est importante et pertinente dans le contexte des travaux du Groupe d'étude.

Au Canada, selon la constitution, la réglementation des professions est une question de ressort provincial. Cela a donné lieu à un régime de réglementation de l'expertise comptable disparate qui, jusqu'à récemment, empêchait les professionnels comptables qualifiés de certaines provinces de fournir toute la gamme des services d'expertise comptable. Des groupes spéciaux constitués en vertu de l'Accord sur le commerce intérieur ont jugé à tour de rôle que ces mesures nuisaient à la mobilité de la main-d'œuvre et entravaient le commerce. CGA-Canada est heureuse de signaler que ces barrières sont en voie d'être supprimées par les gouvernements provinciaux.

Elle est toutefois préoccupée par certains rapports, publiés récemment, qui prônent la remise en place de ces barrières sous le couvert d'une norme nationale en matière d'expertise comptable. Cette proposition n'est qu'une façade pour empêcher des professionnels comptables qualifiés de fournir toute la gamme des services dont ont besoin les entreprises canadiennes. Elle est non seulement anticoncurrentielle et contraire aux principes d'une réglementation efficace, mais elle aurait pour effet de restreindre l'accès au marché et, ainsi, de faire augmenter les coûts. Bref, elle créerait un environnement très peu propice à l'investissement.

## **Conclusion**

CGA-Canada désire remercier le Groupe d'étude de lui avoir donné cette occasion de présenter son point de vue. C'est avec enthousiasme qu'elle participera à toute discussion ultérieure, et qu'elle vous souhaite beaucoup de succès dans vos délibérations.